

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5.04.1884)
Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher-e-s collègues,

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra **salle du Conseil Municipal en Mairie** :

Jeudi 2 avril 2026
20 h 00

Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
Approbation du compte-rendu du 16 février 2026

- 1- Délégations données au Maire par le conseil municipal
- 2- Fixation du nombre d'administrateur au CCAS
- 3- Election des membres du conseil municipal au centre communal d'action sociale
- 4- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 5- Désignation d'un représentant à la SEMARDEL
- 6- Désignation de deux représentants de la commune au Syndicat mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)
- 7- Désignation d'un représentant de la commune à l'association des Maires de France, à l'union des Maires de l'Essonne
- 8- Désignation d'un représentant au Centre de prévention formation et insertion
- 9- Désignation d'un représentant correspondant défense
- 10- Désignation d'un représentant correspondant prévention routière
- 11- Désignation de deux délégués titulaires et suppléants pour représenter la ville au SIPPAREC
- 12- Désignation de deux délégués titulaires et suppléants pour représenter la ville au SIFUREP
- 13- Désignation d'un représentant au conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEER
- 14- Désignation d'un correspondant au SDIS
- 15- Désignation des représentants au conseil d'école
- 16- Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux
- 17- Frais de représentation du Maire
- 18- Remboursement des frais de missions du maire et des adjoints et des conseillers municipaux
- 19- Présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026 et débat d'orientation budgétaire

Fait à Fleury-Mérogis, le 27/03/2026

Yahaya SOUKOUNA
Maire de Fleury-Mérogis

